

doctorant
doctorat
612 inscription
réponses
élire renseigner ed écouter
informer laboratoires rassemble
représentants
ptions transmettre université cont
seiller questions
formations



Conseil de l'ED Humanités du 17 juin 2021

Membres présents dans la salle des conseils : Lois Silas AMANGOUA (représentante des doctorants – site de Limoges) ; François BRIZAY (Directeur de l'ED – site Poitiers) ; Valérie FOURNIER (Assistante des EDs – site Poitiers) ; Lise GUILLEMOT (représentante des doctorant.es – site Poitiers) ; Charlotte KRAUSS (représentante du laboratoire FORELLIS) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ; Michelle MOUENGA MAKINDA (représentante des doctorants – site de Limoges) ; Laurence PRADELLE (Directrice de l'ED – site Limoges) ; Cécile QUINTANA (Directrice du laboratoire CRLA) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France) ; Charles VIAUT (représentant des doctorants – site de Poitiers).

Membres Excusés : M. Jérôme de Gramont (membre extérieur – ICP) ; Vincent MICHEL (représentant du laboratoire - HERMA)

Collègues en visioconférence : Cécile AUZOLLE (CRIHAM) ; Elvire DIAZ (MIMMOC) ; Dorian GUILLON (assistant de l'ED à Limoges) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Ordre du jour

Prix de thèse

F. Brizay remercie Laurence Pradelle, Jean-Luc Terradillos et David Waterman qui ont accepté d'être membres du jury du Prix de thèse de l'ED Humanités, pour les thèses soutenues en 2020. Le 25 mai 2021, ils ont choisi comme lauréate Amicie Pélissié du Rausas (CESCM). Sa thèse, préparée sous la direction de Martin Aurell, est intitulée *Les relations franco-anglaises de la bataille de Taillebourg au traité de Paris (1242-1259)*. Ce 17 juin, au moment où se tenait le conseil de l'ED Humanités, Madame Pélissié du Rausas était en train de présenter son travail, en visioconférence, dans le cadre des Journées thématiques de l'ED SLPCE. S'il y a un enregistrement de son intervention, il sera mis sur le site de l'ED Humanités.

Bilan des JT Humanités (31 mars-02 avril 2021)

F. Brizay et L. Pradelle remercient les doctorants qui ont organisé ces JT : Rowan Coste, Anne Laurent, Afonso Celso Malecha Texeira, Michelle Mouenga-Makinda, Kevin Parachaud, Milica Savic, Henaba Lois Silas Amangoua, Ewen Thual.

Ces JT comprenaient deux parties : les séances des 31 mars et 1^{er} avril ont été consacrées au thème qui avait été choisi pour les JT de 2020, qu'il a fallu reporter à cause de la pandémie de covid : « La parole : Outil humain, enjeu social, objet d'étude. Relations entre parole et société au regard des sciences humaines ». La journée du 2 avril, des doctorants ont présenté leurs travaux et fait ainsi connaître leur méthodologie et les enjeux scientifiques de leur thèse. Ces JT se sont entièrement déroulées en visioconférence. La direction de l'ED salue la qualité des interventions des communicants et des échanges.

À l'issue des JT, il a été décidé avec leurs organisateurs que les interventions seraient valorisées de deux façons :

-Il y aura une mise en ligne des interventions orales. L'ED a pris contact à Poitiers avec le service I-médias de l'université. Ce service a créé un compte Up tube pour Valérie Fournier, Assistante des Ecoles Doctorales SHES. Les organisateurs pourront donc lui adresser les vidéos des JT. C'est cette plateforme qui permettra de diffuser la vidéo des interventions.

-Les PULIM publieront les communications. Madame Pradelle a pris contact avec M. Plas, le nouveau directeur des PULIM, qui a donné les deux informations suivantes :

1) Il accepte de publier les JT 2021 (« La parole »), mais ce sera la dernière fois car la ligne éditoriale des PULIM va complètement changer et la collection « Constellations » trouvera sa fin naturelle avec la disparition de l'ED bi-site. L'ouvrage sortira à 80 exemplaires « papier » et le reste sera mis en ligne. La condition *sine qua non* est que nous réussissions à obtenir toutes les communications en septembre. M. Plas veut en effet que tout soit bouclé pour décembre 2021.

La COMUE Léonard de Vinci a donné son accord pour le financement de la publication.

2) Le tapuscrit des JT 2019 (« Rencontres ») est sur le bureau de M. Plas. Il sera encore possible d'en financer la publication sur les crédits EDs début 2022.

Les heures accordées pour les JT sont ainsi réparties :

Présence : 15 h pour les 3 jours (il faut avoir assisté à la moitié des heures)

Présentation : 20 h

Organisation : 25 h

Contrats doctoraux et allocations doctorales 2021/2022

Poitiers

F. Brizay rappelle que la majeure partie des contrats doctoraux de 2019-2020 ont été honorés. La procédure a été souvent difficile car les financements ont été versés avec retard, « au fil de l'eau », par le MESRI.

Pour les contrats doctoraux 2021/2022, les éléments pris en compte dans la procédure de classement des laboratoires, qui ont été présentés cet hiver aux directeurs des laboratoires, sont : le statut des laboratoires, le nombre d'HDR et le nombre d'ACT (co-direction non HDR) pour l'année 2020, le nombre de thèses soutenues entre 2017 et 2020 et le nombre de financements obtenus par laboratoire entre octobre 2016 et octobre 2020.

Le secteur SHES pouvait déposer cette année 9 demandes de contrats doctoraux : 5 contrats financés à 100 % par l'UP ont été attribués aux laboratoires CERCA, CESCO, MIGRINTER, CEREGE et CRIHAM.

Les quatre laboratoires placés sur la liste complémentaire sont CAPS, MIMMOC, FORELLIS et HERMA, avec des candidatures 50 % UP et 50 % Région.

Les auditions organisées le jeudi 27 mai 2021 ayant montré qu'un candidat figurant parmi les laboratoires honorés d'un contrat pouvait réaliser une moins bonne prestation que des candidats de la liste complémentaire, F. Brizay fait part de la demande formulée par des membres du jury réuni le 27 mai : dans un tel cas, serait-il possible que le jury attribue le contrat au premier candidat de la liste complémentaire ?

Les collègues qui s'expriment sur cette question font valoir les arguments suivants :

-Contre la proposition : les membres du jury ne sont pas compétents pour évaluer la qualité et la pertinence d'un dossier d'une discipline qu'ils ne connaissent pas ; le conseil de l'ED doit faire confiance aux laboratoires qui ont réalisé une sélection des dossiers ; le roulement établi chaque année entre les laboratoires offre une sécurité qui serait remise en cause par un concours où des laboratoires pourraient être durablement pénalisés.

-En faveur de la proposition : la possibilité de modifier le classement, en attribuant un contrat doctoral au premier laboratoire figurant sur la liste complémentaire, n'aurait lieu que dans des cas exceptionnels, et obligerait les candidats de la liste éligible à parfaire leur présentation.

Parmi les cinq laboratoires du secteur SHES ayant obtenu cette année une allocation doctorale dans le cadre d'un projet APR, figurent deux laboratoires de l'ED Humanités : le FORELLIS, qui obtient une allocation NAQ-Grand Angoulême, et HERMA qui obtient une allocation NAQ-Université de Poitiers.

Limoges

L. Pradelle rappelle à son tour que la procédure concernant les contrats doctoraux est différente à Limoges : les étudiants doivent avoir déposé leur dossier complet (avec soutenance effective) le 18 juin au plus tard sur une plateforme dédiée de l'Université de Limoges ; les dossiers sont alors examinés par les laboratoires qui présentent un nombre restreint de candidats (pas plus de trois, en fonction de l'ampleur du laboratoire) ; les candidats retenus seront alors auditionnés le 6 juillet prochain, devant un jury composé du directeur de l'Institut de Recherche SHS, des directrices et directeurs des six laboratoires et des trois Écoles doctorales relevant de l'IR SHS, ainsi que de la directrice du Collège doctoral et des assistants de gestion.

Cette année le secteur SHS ne comporte que quatre supports de contrats doctoraux.

La fin de l'ED bi-site

La COMUE Léonard de Vinci cessera d'exister le 1^{er} janvier 2022, mais les universités de Limoges et de Poitiers continueront à travailler ensemble jusqu'à l'été 2022. Elles pourront donc organiser, pour la dernière fois, des Journées thématiques en commun, que nous essaierons de placer au début du printemps, par exemple le 31 mars et le 1^{er} avril 2022. Le thème devra être choisi lors du prochain CED, afin que les co-organisateurs aient le temps de rédiger l'appel à communication.

Calendrier de l'automne 2021

L'Université de **Poitiers** a retenu deux dates pour les événements suivants :

-Vendredi 15 octobre : rentrée des primo-doctorants, qui se déroulera peut-être en hybride, en fonction du contexte sanitaire. Une partie des doctorants serait ainsi accueillie sur le campus pendant que l'autre partie participerait à la réunion en visioconférence.

-Vendredi 10 décembre : cérémonie de remise des diplômes. Pour l'instant, rien n'est encore organisé. Il s'agirait en effet d'accueillir les lauréats de 2020 et de 2021, avec ou sans leur famille.

À Limoges, les dates concernant la rentrée des doctorants et la remise des diplômes ne sont pas encore connues.

Questions diverses

1) Pour pouvoir obtenir un contrat CIFRE, un étudiant doit être inscrit à l'UP. Il serait souhaitable que ces contrats soient conclus pendant l'automne, car un doctorant qui s'inscrit en avril, par exemple, doit se réinscrire en septembre. Il paye ainsi deux inscriptions dans le courant d'une année civile.

2) F. Brizay rappelle qu'il n'existe plus de suspension de thèse pour raisons personnelles. La césure obéit depuis 2016 aux critères précis suivants :

-Eléments de cadrage :

-La période de césure est accordée à titre exceptionnel, et elle peut être effectuée dès le début de la première année du doctorat.

-Sa durée est d'une année maximum, sur une période insécable.

-Une seule période de césure peut être accordée sur l'ensemble du doctorat.

-La période de césure peut être effectuée en France ou à l'étranger.

-Ce que peut réaliser le doctorant pendant sa période de césure :

-Une formation dans son université ou dans un autre établissement.

-Un stage (de 6 mois maximum avec 200 h de cours minimum sur l'année universitaire, conformément à la Loi sur les stages).

-Occuper un emploi.

-Un engagement de service civique ou de volontariat associatif. Un volontariat de solidarité internationale, un volontariat international en administration ou en entreprise, un service volontaire européen.

-Une préparation de projet de création d'activité.

Ces mesures visent à empêcher un doctorant d'obtenir une année supplémentaire pour terminer sa thèse.

Depuis la réunion du conseil, Lise Guillemot (représentante des doctorants - site de Poitiers) nous a transmis les informations suivantes sur les droits au congé-maladie concernant les doctorants contractuels.

	congé grave maladie	congé maladie ordinaire après 4 mois de service	congé maladie ordinaire après 2 ans de service	congé maladie ordinaire après 3 ans de service
durée totale du droit au traitement	3 ans	2 mois	4 mois	6 mois
plein traitement	1 an (Rm 01)	1 mois	2 mois	3 mois
demi-traitement	2 ans (Rm10)	1 mois	2 mois	3 mois

Tout doctorant malade doit se déclarer en arrêt maladie. L'ED en tient compte lors des demandes de prolongation de la durée de la thèse.

3) Des doctorants s'inquiètent de ne pas pouvoir terminer leur thèse dans les délais car ils ont pris du retard à cause de la pandémie de covid. L'ED tiendra compte de ces cas. Des doctorants ont été gênés dans leurs recherches faute d'avoir pu avoir accès à des dépôts d'archives, à des bibliothèques, ou d'avoir pu mener des fouilles archéologiques.

4) À partir de septembre 2021, Soazig Villerbu assumera l'interim de la direction de l'ED pour Limoges pendant une année, jusqu'à la mise en place de la prochaine ED.

Monsieur Brizay lève la séance à 16h30.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 14 octobre 2021.